



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 24 - Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Union

Réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Union

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	11/09/2018	Favorable unanime

Dans le cadre de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon programmée le 16 novembre 2018, la Ville de Besançon a engagé une campagne de levée de fonds et de partenariats auprès de différents acteurs du monde économique pour accompagner le rayonnement de l'établissement. Ainsi, le Crédit Mutuel Union souhaite être associé à la réouverture du musée et financer sa politique de publication au titre du mécénat à hauteur de 25 000 €.

Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon s'est rapproché de différents acteurs du monde économique pour accompagner sa réouverture, financer différents projets (publication du guide des collections, expositions temporaires, outils de médiation, aménagements muséographiques) et soutenir son rayonnement. Les mécènes et partenaires des musées du Centre de Besançon sont réunis au sein d'une association, le cercle Pâris.

Le Crédit Mutuel Union souhaite donc être associé à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en s'engageant à :

- verser la somme de 25 000 € pour soutenir la politique de publication du musée,
- mettre en œuvre des actions de communication à ses frais dans les six agences du Grand Besançon par des affiches, kakémonos, mentions sur les relevés de compte, gain d'invitations, lien vers le site de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon,
- informer les 18 000 clients dans les six agences du Grand Besançon du Crédit Mutuel qu'ils bénéficieront jusqu'au 1^{er} juillet 2019, sur présentation de leur carte bancaire, d'une entrée à demi-tarif au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

En contrepartie de ces engagements du Crédit Mutuel Union, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer le Crédit Mutuel à la communication de la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;
- apposer sur une période limitée du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} juillet 2019 une mention du mécénat du Crédit Mutuel visible du public sur la vitrine extérieure de la boutique du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et dans le hall du musée, les frais techniques étant à la charge du Crédit Mutuel Union ;
- mentionner dans le guide des collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le soutien du Crédit Mutuel dans la réalisation de cet ouvrage ;

- reproduire sur les documents de communication relatifs à la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le logo du Crédit Mutuel et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;
- faire bénéficier les clients du Crédit Mutuel de l'entrée à demi-tarif au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon sur présentation de leur carte bancaire jusqu'au 1^{er} juillet 2019 ;
- autoriser le Crédit Mutuel à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse).

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec le Crédit Mutuel et tout avenant ultérieur éventuel,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser le financement du Crédit Mutuel Union.

Mme DARD, élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité